



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE
POUR OU CONTRE L'IMPOSITION D'UN PRIX PLANCHER POUR LES LIVRES?

Montréal, le 5 novembre 2013 – Ce mercredi 6 novembre à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre l'imposition d'un prix plancher pour les livres?**

Les membres du jury: M^e Nancy Legget Bachand, Pro Bono Québec, Robert-Charles Longpré, attaché de presse du Comité exécutif de la Ville de Montréal, ancien directeur de l'information d'INFO690 et Éliane Laberge, présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).

Les équipes: François-Pierre Blondin, étudiant au baccalauréat en géographie environnementale à l'Université de Montréal et Jolan Sergerie-Jeannotte, étudiant à l'École de technologie supérieure (ÉTS).

L'invitée-expert: Germain Belzile, Maître d'enseignement à l'Institut d'économie appliquée de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

Contexte du thème de cette semaine

La littérature a toujours tenu une place de premier choix dans la culture québécoise. Depuis quelques années, la concurrence que se livrent les librairies et les marchands de grandes surfaces fait craindre à la disparition de la bibliodiversité au Québec.

L'été dernier, la Commission parlementaire sur la réglementation du prix du livre a tenu des consultations et audiences publiques. Son rapport et ses recommandations sur cet enjeu actuel de l'industrie du livre est attendu pour la fin du mois de novembre 2013.

Nous invitons nos étudiants à recenser les arguments de part et d'autre sur cette question litigieuse.

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : www.droitdecite.info
Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcite

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau
Faits et Causes
(450) 845-1637
redaction@faitsetcauses.com

 Facebook www.facebook.com/DroitCite
 Twitter [@DroitCite](https://twitter.com/DroitCite)